

Séance de l'assemblée délibérante du 09 juillet 2020

Délibération n° 15/2020

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le vendredi 03 juillet deux mille vingt, s'est réuni à 17 heures trente, le jeudi 09 juillet deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
SALLES Daniel

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BERNARD Françoise
BLANCHET Roland
BRANLARD Gérard
DELETANG Claude
DEMERE Jean François
BRUHAT Pascal

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
HENRION Colette

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard
ARDOUREL Sylvie

Représentation : En l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.
En l'absence de M. BRANLARD Gérard, sa suppléante Mme Colette HENRION a un droit de vote.

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	5				5	5	0	0

**Objet : Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication
 Ecopôle du Val d'Allier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°07/2020 du 13 mai 2020 concernant le dépôt d'un dossier Leader « Evènementiel / Communication » dans lequel un budget avait été identifié pour l'organisation d'animations (Ecopolys et programme d'animation) et pour des frais d'impressions.

Le Président propose d'ajouter au plan de financement validé le 13 mai 2020 le programme d'animation annuel (prestations d'animations). Il propose une enveloppe de 1 964 € HT pour ces dépenses d'animation.

Le Président présente le contenu de l'édition 2020 des Ecopolys « Ma famille se réinvente », journée d'animation qui aura lieu le 19 septembre 2020 sur l'Ecopôle du Val d'Allier. Cette journée se déroulera sur le hameau champmot (zone agricole). Le Président précise que la journée est éco-labellisée par le SBA ce qui permet au SEAT de bénéficier d'éco-cup et de bacs de tri pour les déchets.

Le Président propose de valider une enveloppe de 4 121,00 € HT pour l'animation de la journée Ecopolys et présente les différents types d'animation identifiées : marché de producteurs, stands d'animations, calèche, théâtre et expositions, ainsi que la restauration et la buvette.

Le Président propose également de valider un budget de 1 964 € HT pour un programme d'animation comprenant des journées thématiques à destination du grand public encadrées par des animateurs professionnels.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 75% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de déposer une seconde demande d'aide pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses immatérielles	6 085,00 €	LEADER (75%)	6 099,52 €
<i>Diverses prestations d'animations pour la journée Ecopolys</i>	4 121,00€	Autofinancement (25%)	2 033,18 €
<i>Programme d'animation annuelles (prestation de partenaires lors d'animations organisées par le SEAT)</i>	1 964,00 €		
Dépenses matérielles	2 047,70 €		
<i>Impressions (Programme Ecopolys 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i>	1 243,30 €		
<i>Panneaux de sensibilisation permanents pour usage du site</i>	230,80		
<i>Location de deux générateurs</i>	573,60 €		
Coût global de l'opération	8 132,70 €		8132,70€

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **De valider** une enveloppe de 4 121€ HT pour des prestations d'animations pour la journée Ecopolys 2020
- **De valider** une enveloppe de 1 964 € HT pour des prestations d'animations sur l'année 2020-2021
- **De valider** une enveloppe de 1 243,30€ HT pour de l'impression de documents de communication
- **De valider** une enveloppe de 573,60€ HT pour la location de deux générateurs lors de l'évènement Ecopolys
- **De valider** une enveloppe de 230.80 € HT pour l'achat de panneaux de sensibilisation permanents pour usage du site
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **D'autoriser** la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement
-
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

